

Préambule Paysage : Valorisation éco-touristique du phare de l'Espiguette

Le réaménagement du phare de l'Espiguette en musée a pour objectif de rendre accessible le phare en tant que bâtiment classé aux qualités architecturales indéniables, mais aussi d'en faire un outil pédagogique pour un large public.

Ce monument extraordinaire a trouvé sa place dans un site tout aussi incroyable : le site classé des massifs dunaires de l'Espiguette, faisant l'objet d'une **directive habitat Natura 2000**.

L'aménagement des accès au phare de l'Espiguette doit offrir l'opportunité de découvrir et faire connaître un site fabuleux, mais surtout de protéger ce patrimoine naturel fortement soumis aux aléas naturels et aux dégradations liées aux fréquentations et traversées sauvages du milieu dunaire.

A la suite de différentes études comparatives, le tracé permettant la découverte du massif dunaire a été retenu par le maître d'ouvrage. Le comité de pilotage a observé des précautions à mettre en place pour protéger ce site particulièrement sensible et exceptionnel.

Une étude APD a présenté différentes options d'aménagement de ce tracé afin de remplir des objectifs environnementaux, paysagers et fonctionnels dans le respect de l'enveloppe financière dédiée aux travaux.

Le présent dossier volet paysager du phare de l'Espiguette retrace l'analyse faite dans les études précédentes, puis présente la solution qui ressort des discussions menées préalablement, une solution qui devra protéger ce site exceptionnel et sensibiliser le public à la fragilité mais aussi la beauté de ce milieu naturel hors du commun.



Sommaire Paysage - VOLET PAYSAGER :

A. La plage et le massif dunaire de l'Espiguette hier et aujourd'hui :

- A.1. Un site fragile à protéger et à découvrir... objectifs de l'étude
- A.2. Un site fragile à protéger et à découvrir... contexte paysager
- A.3. Evolution de la côte : Panaches du Rhône et de la vidourle
- A.4. Construction du phare et génie végétal... du sable depuis (presque) toujours.

B. Analyse et composantes paysagères : des espaces bien identifiés mais peu respectés

- B.1. L'existant: Entre espaces anthropisé et préservé
- B.2. L'existant: présentation du milieu et des problématiques

C. Un projet dans le paysage :

- C.1. Définition des enjeux (préservation et de découverte)
- C.2. Définition des accès,... *dans quelles conditions recevoir les visiteurs du phare ?*
- C.3. Le projet dans son ensemble...

D. Un paysage dans le projet :

- D.1. Anthropisation : se rapprocher de la naturalité du site,
- D.2. L'arrivée sur le site, la via Rhôna,
- D.3. La combe dunaire, accès au phare,
- D.4. Autour du phare,

E. Eléments de mise en oeuvre :

- E.1. L'arrivée sur le site, la via Rhôna,
- E.2. La passerelle bois
- E.3. Autour du phare,